

PUBLIC :

- Les titulaires de la carte professionnelle mentionnée à l'article 1er du décret du 20 juillet 1972 ou lorsqu'il s'agit de personnes morales, leur représentant légal et statutaire.
- Les personnes mentionnées au dernier alinéa de l'article 3 de la loi du 2 janvier 1970 qui assurent la direction d'un établissement, d'une succursale, d'une agence ou d'un bureau.
- Les personnes, salariées ou non, habilitées par le titulaire de la carte professionnelle à négocier, s'entremettre ou s'engager pour le compte de ce dernier.
- Toute personne souhaitant apprendre à faire des photos de biens immobiliers

PREREQUIS :

Prévoir un appareil photo numérique

OBJECTIFS :

Comprendre les rouages de l'état des lieux et ses conséquences

DUREE & DATES :

2 jours soit 14 heures

17 septembre et 1^{er} octobre 2021

METHODES PEDAGOGIQUES :

Alternance d'apports théoriques et de cas pratiques, mises en situation
Etude des documents juridiques
QCM

COÛT :

500 € net / stagiaire

La formation aura lieu sur Brive ou

Périgueux sous réserve du nombre minimum et majoritaire de participants

LIEU DE LA FORMATION :

CCI de la Corrèze (Brive)

CCI de la Dordogne (Périgueux)

FORMATION INTER ENTREPRISE

RÉUSSIR SES PHOTOS

POUR VALORISER SES BIENS IMMOBILIERS

PROGRAMME

I - PREMIER JOUR

- Anatomie d'un appareil photo numérique
- Les 10 notions fondamentales en photographie
- Le flux de production d'images basé sur les fichiers raw et les fichiers jpeg
- Les outils du photographe immobilier et d'intérieur
- La chronologie narrative, comment développer une visite en 5 images

II - DEUXIEME JOUR

- Les spécificités de la photo d'intérieur
- Méthodes de prise de vues adaptées à la photographie d'intérieur (atelier pratique)
- Les spécificités de la photographie de paysage urbain
- Méthodes de prise de vue adaptées à la photographie de paysage urbain (atelier pratique)



Contact Secteur Corrèze :

Aurélie CARRIAC

05 55 18 80 05

acarriac@correze.cci.fr



Modalités et délai d'accès : Inscription via le site de la CCI Dordogne ou par téléphone (coordonnées en bas de page). Accès en fonction des places disponibles, des délais de réponses de l'OPCO ou du financement choisi. Accès aux personnes en situation d'handicap



Contact Secteur Dordogne :

Anais LAMOTHE

05-53-35-80-69

a.lamothe@dordogne.cci.fr